

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 21/06/2024, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

| <u>OBJET DE LA DELIBERATION</u>                             |                                                          |                                                   |
|-------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| <b>BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS POUR L'ANNEE 2023</b> |                                                          |                                                   |
| <u>Date d'affichage de la convocation</u><br>21/06/2024     | <u>Date d'affichage de la délibération</u><br>04/07/2024 | <u>Secrétaire de séance</u><br>BREARD Jean-Claude |

### **Etaient présents : 95**

AOUN Cédric, AUFRECHTER Fabien, BARRON Philippe, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, COGNET Raphaël, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LEPINTE Fabrice, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PERRON Yann, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (**141**)

### **Absent(s) représenté(s) : 40**

AIT Eddie a donné pouvoir à BARRON Philippe  
ARENOU Catherine a donné pouvoir à ZAMMIT-POPESCU Cécile  
AUJAY Nathalie a donné pouvoir à PERSIL Albert  
BEGUIN Gérard a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric  
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami  
BERMANN Clara a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila  
BERTRAND Alain a donné pouvoir à BOUTON Rémy  
BORDG Michaël a donné pouvoir à RIPART Jean-Marie  
BOURSALI Karim a donné pouvoir à COGNET Raphaël  
BRUSSEAUX Pascal a donné pouvoir à JAUNET Suzanne  
CALLONNEC Gaël a donné pouvoir à ESCRIBANO-OBEJO Maria  
CHAMPAGNE Stéphan a donné pouvoir à PERRON Yann  
CHARNALLET Hervé a donné pouvoir à LAIGNEAU Jean-Pierre  
COLLADO Pascal a donné pouvoir à GAULARD Didier  
DAUGE Patrick a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique  
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à KONKI Nicole  
DOS SANTOS Sandrine a donné pouvoir à BREARD Jean-Claude  
DUBERNARD Marie-Christine a donné pouvoir à DE LAURENS Benoît  
EL ASRI Sabah a donné pouvoir à MEUNIER Patrick  
FAVROU Paulette a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse  
JOREL Thierry a donné pouvoir à WOTIN Maël

KAUFFMANN Karine a donné pouvoir à LAVIGOGNE Jacky  
LE GOFF Séverine a donné pouvoir à MARIAGE Joël  
LEBOUC Michel a donné pouvoir à GARAY François  
LEMARIE Lionel a donné pouvoir à POYER Pascal  
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck  
LONGEAULT François a donné pouvoir à LECOLE Gilles  
MALAIS Anne-Marie a donné pouvoir à MADEC Isabelle  
MELSENS Olivier a donné pouvoir à GODARD Carole  
MERY Philippe a donné pouvoir à OLIVIER Sabine  
MINARIK Annie a donné pouvoir à VIREY Louis-Armand  
NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à DE JESUS-PEDRO Nelson  
PEULVAST-BERGEAL Annette a donné pouvoir à GIRAUD Lionel  
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc  
PRELOT Charles a donné pouvoir à BROUSSE Laurent  
REBREYEND Marie-Claude a donné pouvoir à SIMON Josiane  
RIOU Hervé a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien  
SMAANI Aline a donné pouvoir à LEFRANC Christophe  
VOILLOT Bérengère a donné pouvoir à KERIGNARD Sophie  
VOYER Jean-Michel a donné pouvoir à MOREAU Jean-Marie

**Absent(s) non représenté(s) : 1**

SAINZ Luis

**Absent(s) non excusé(s) : 5**

ANCELOT Serge, CHARBIT Jean-Christophe, GRIMAUD Lydie, OURS-PRISBIL Gérard, SOUSSI Elsa

**128 POUR :**

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BRUNET Yvette, BRUSSEAU Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

**0 CONTRE :**

**1 ABSTENTION :**

LEFRANC Christophe

**7 NE PREND PAS PART :**

BORDG Michaël, BROSSE Laurent, DOS SANTOS Sandrine, EL ASRI Sabah, PRELOT Charles,  
RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis

# EXPOSÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-37 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le bilan des acquisitions et cessions opérées par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale est soumis chaque année à l'approbation de l'organe délibérant.

Le bilan porte sur les acquisitions et cessions effectuées par la Communauté urbaine ou par toute personne publique ou privée agissant sur le territoire de la Communauté urbaine dans le cadre des conventions conclues avec elle. Sont concernées les acquisitions et cessions d'immeubles (ventes, échanges avec ou sans soulte, ou de droits réels immobiliers, usufruit, nue-propriété, servitudes, lots de copropriété et droits d'usage).

Les acquisitions et cessions à prendre en compte sont celles effectuées pendant l'exercice budgétaire précédent, soit de l'année 2023. La date du transfert de propriété à considérer est celle de l'échange de consentement sur la chose et le prix (promesse de vente) et non celle de la signature de l'acte authentique ou du paiement.

Ainsi en 2023, la Communauté urbaine a conclu :

Au titre de sa politique de développement et d'aménagement économique, social et culturel :

- Une acquisition sur la commune de Conflans-Sainte-Honorine dans le cadre de Port Seine Métropole Ouest,
- Quatre acquisitions sur la commune de Limay dans le cadre de l'extension du PAE des Hauts Reposoirs,
- Trois acquisitions sur la commune de Morainvilliers dans le cadre du développement du PAE Bures Morainvilliers,
- Deux cessions sur la commune de Flins-sur Seine dans le cadre du développement du PAE des Chevries,
- Une cession sur la commune de Meulan-en-Yvelines dans le cadre de son activité en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise,
- Une cession sur la commune de Mantes-la-Jolie pour la SCCV Mantes Castor (habitat et commerces),
- Deux transferts de propriété de la commune de Mantes-la-Jolie à la Communauté urbaine dans le cadre de l'exploitation du centre aquatique Aqualude-Aquanaute et un transfert de propriété dans le cadre de l'exploitation de l'incubateur d'entreprises PICUB,
- Un transfert de propriété de la commune d'Aubergenville à la Communauté urbaine affecté à l'exploitation du théâtre de la Nacelle,
- Trois transferts de propriété de la commune des Mureaux à la Communauté urbaine pour l'exploitation de la piscine, un dans le cadre de l'exploitation d'hôtel d'entreprises et un pour l'exploitation de la médiathèque et du centre de danse,
- Un transfert de propriété de l'association AMMH (Aviron Meulan Les Mureaux Hardricourt) à la Communauté urbaine pour l'exploitation de la base nautique.

Aussi, dans le cadre de sa politique de développement et d'aménagement économique, social et culturel, le montant des acquisitions est de 1 822 920 €, le montant des cessions est de 2 600 514,04 € et celui des transferts de propriété de 0 €.

Au titre de sa politique d'aménagement de l'espace communautaire :

- Une acquisition sur la commune d'Andrésy, au titre de la régularisation de l'espace public communautaire,
- Une acquisition sur la commune de Buchelay, au titre de la zone d'aménagement concertée ZAC Mantes I,
- Deux acquisitions sur la commune de Lainville-en-Vexin au titre de la réalisation d'une piste cyclable,
- Une acquisition sur la commune de Mantes-la-Jolie, au titre de la régularisation de l'espace public communautaire,
- Une acquisition sur la commune de Meulan-en-Yvelines dans le cadre de la réhabilitation d'une base nautique,
- Une acquisition sur la commune d'Orgeval dans le cadre du projet d'élargissement et d'aménagement de la rue de la vente Bertine,
- Une cession sur la commune de Freneuse, dans le cadre de l'optimisation du patrimoine communautaire,

- Un transfert de propriété de la commune de Buchelay à la Communauté urbaine pour une servitude réseau au titre de la zone d'aménagement concertée ZAC Mantes I,
- Un transfert de propriété de la commune de Gaillon-sur-Montcient à la Communauté urbaine affectée à une aire de stationnement.

Aussi, dans le cadre de sa politique d'aménagement de l'espace communautaire, le montant des acquisitions est de 66 182 €, le montant des cessions est de 10 000 € et celui des transferts de propriété de 12 600 €.

Au titre de sa politique de gestion des services d'intérêt collectif :

- Une acquisition sur la commune des Mureaux dans le cadre de l'installation du centre technique communautaire,
- Un transfert de propriété de la commune d'Achères à la Communauté urbaine pour l'exécution du service public de distribution d'eau potable,
- Un transfert de propriété de la commune de Buchelay à la Communauté urbaine pour l'exploitation du château d'eau,
- Deux transferts de propriété de la commune d'Epône à la Communauté urbaine pour l'exploitation d'un poste de refoulement et pour l'exploitation de la station d'épuration,
- Un transfert de propriété de la commune de Magnanville à la Communauté urbaine pour la gestion de divers services tels que un centre logistique, stationnements, bureaux et parking, etc,
- Un transfert de propriété de la commune de Meulan-en-Yvelines à la Communauté urbaine pour l'exploitation d'un réservoir à Evacquaumont et un transfert de propriété pour l'exploitation d'un réservoir et d'un poste de refoulement,
- Un transfert de propriété de l'ex-Syndicat SARO (Morainvilliers) à la Communauté urbaine pour l'exploitation d'un poste de refoulement et d'un bassin,
- Un transfert de propriété de la commune de Tessancourt-sur-Aubette à la Communauté urbaine pour la gestion d'un bassin de rétention d'eau.

Aussi, dans le cadre de sa politique de gestion des services d'intérêt collectif, le montant des acquisitions est de 2 200 000 €, le montant des cessions est de 0 € et celui des transferts de propriété de 0 €.

Au titre de sa politique de maîtrise foncière des quartiers de gare dans le cadre du projet EOLE et des mobilités :

- Une acquisition et une cession sur la commune d'Aubergenville pour l'aménagement du quartier de gare,
- Une cession sur la commune d'Epône pour l'aménagement du quartier de gare,
- Deux acquisitions sur la commune des Mureaux pour l'aménagement du quartier de gare,
- Un transfert de propriété de la commune de Poissy à la Communauté urbaine pour l'aménagement du quartier de gare.

Aussi, dans le cadre de sa politique de maîtrise foncière des quartiers de gare dans le cadre du projet EOLE, le montant des acquisitions est de 2 232 702 €, le montant des cessions est de 13 830 € et celui des transferts de propriété de 0 €.

Au titre de sa politique la constitution de réserves foncières ainsi que la création, aménagement et entretien de la voirie :

- Un transfert de propriété de la commune de Buchelay à la Communauté urbaine pour la constitution de réserves foncières,
- Un transfert de propriété de la commune de Rosny-sur-Seine à la Communauté urbaine pour la constitution de réserves foncières.

Aussi, dans le cadre de sa politique de constitution de réserve foncière, le montant des acquisitions est de 0 €, le montant des cessions est de 0 € et celui des transferts de propriété de 0 €.

Au global, le montant total des acquisitions réalisées en 2023 s'élève à 5 986 805 €, celui des cessions à 2 704 344,04 € et ceux des transferts de propriété à 12 600 €.

La Communauté urbaine est par ailleurs signataire de six conventions d'intervention foncière (CIF) avec l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) dont les caractéristiques sont les suivantes :

## Conventions d'intervention foncière (EPFIF)

| Convention          | Signataires |       |       | Date de signature | Date de fin | Envelop. financ. de la CIF (M€) | Stock à fin 2023 | Garantie de rachat GPSEO (M€) | Garantie de rachat collectivité (M€) |
|---------------------|-------------|-------|-------|-------------------|-------------|---------------------------------|------------------|-------------------------------|--------------------------------------|
|                     |             |       |       |                   |             |                                 |                  |                               |                                      |
| Gare Eole           | GPSEO       | CD78  |       | 06/03/17          | 31/12/25    | 20                              | 10 181 153 €     | 10                            | 10 (CD78)                            |
| Gare Epône Mézières | GPSEO       |       |       | 23/04/21          | 31/12/29    | 15                              | 1 795 037 €      | 15                            | 0                                    |
| Les Brosses         | Magnanville | GPSEO |       | 05/03/18          | 31/12/25    | 11                              | 3 681 021 €      | 5,5                           | 5,5                                  |
| 40 Sous Nord        | Orgeval     | GPSEO | CD 78 | 05/11/21          | 31/12/30    | 40                              | - €              | 20                            | 20                                   |
| 40 Sous sud         | Orgeval     | GPSEO |       | 30/12/21          | 31/12/27    | 16                              | 2 767 991 €      | Au cas par cas                | Au cas par cas                       |
| Grosse pierre       | Vernouillet | GPSEO |       | 18/10/21          | 30/06/24    | 7                               | - €              | 7                             | 0                                    |

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées au cours de l'année 2023.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-37,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** le tableau des acquisitions et cessions réalisées par la Communauté urbaine ci-annexé,

**VU** l'avis favorable émis par la Commission 3\_Aménagement du territoire le 18 juin 2024,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE UNIQUE : APPROUVE** le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées au cours de l'année 2023.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 04/07/2024

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 03/07/2024

Exécutoire le : 04/07/2024

*(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

*(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).*

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
Aubergenville, le 27 juin 2024

Le Président



ZAMMI-POPESCU Cécile